

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 1

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

2 – Technologies de l'information et de la communication

2.1 – Participation de la CAD au syndicat mixte ouvert « La Fibre Numérique 59 62 » en qualité de membre associé

En février et mars 2013, le Conseil général du Nord, le Conseil général du Pas de Calais et le Conseil régional Nord - Pas de Calais ont adopté dans les mêmes termes le Schéma directeur du très haut débit en Nord - Pas de Calais au sens de l'article L1425-2 du CGCT.

Ce schéma fixe des objectifs et des principes stratégiques, un calendrier prévisionnel de long terme, des objectifs territoriaux et technologiques de déploiement à la maille communale et des grandes masses financières.

Ce schéma intègre un programme opérationnel prévoyant la réalisation de diverses études techniques préalables à la réalisation des travaux dans la zone d'initiative publique et la mise en place de diverses dispositions pour la zone d'initiative privée. La réalisation de ce programme opérationnel (annexe 1) a été confiée à « La Fibre Numérique 59 62 », Syndicat mixte ouvert, créé à l'initiative du Département du Nord, du Département du Pas de Calais et de la Région Nord - Pas de Calais.

Par ailleurs, et depuis le vote du schéma et la création de Nord – Pas de Calais Numérique, dit « La Fibre numérique 59 62 » et à la suite de la publication par l'état de ses orientations, notamment pour ce qui concerne la zone d'intentions d'initiative privée, la Région Nord – Pas de Calais, le Département du Nord et le département du pas de Calais ont mandaté le Syndicat pour la préparation et le suivi des « conventions de programmation et de suivi des déploiements FTTH » prévues par « France très haut débit ».

Pour mener à bien ces mandats, les statuts (annexe 2) et le règlement intérieur (annexe 3) du syndicat « La Fibre Numérique 59 62 » donnent la possibilité à ce dernier de s'associer à des structures dont l'activité est en lien avec les études et dispositifs évoqués ci-dessus. Ces membres associés ont la possibilité de participer aux réflexions conduites par le Syndicat dans le cadre de commissions et de groupes de travail techniques.

Les engagements liés à cette association sont les suivants :

→ **Engagements du Syndicat « La Fibre Numérique 59 62 » vis – à – vis du membre associé**

« La Fibre Numérique 59 62 » propose :

- D'accueillir les représentants du membre associé au sein de ses commissions et groupes de travail techniques,
- Dans la limite des mandats fournis par ses membres fondateurs, des statuts du Syndicat et des décisions prises par son Comité Syndical :
 - de tenir compte des spécificités du membre associé,
 - d'apporter une assistance méthodologique pour la conception et les conditions de mise en œuvre des projets portés par le membre associé,
 - de mettre à disposition du membre associé les résultats des études réalisées par le Syndicat et toute autre informations susceptible d'impacter la relation entre le Syndicat et le membre associé.
- de mettre à disposition du membre associé l'ensemble des documents produits dans le cadre de ces commissions et groupes de travail techniques,

→ **Engagements du membre associé vis-à-vis du syndicat « La Fibre Numérique 59 62 »**

Le membre associé :

- désigne au Syndicat un binôme composé d'un représentant élu et d'un représentant disposant d'une compétence technique et communique diverses informations (cf Annexe 4),
- s'engage à maintenir ce binôme dans le temps et informer le syndicat de tout changement dans la composition de ce binôme,

- pourra s'inscrire dans l'une des deux commissions (CN1 – Infrastructures Zone Publique et CN2 – Observation des déploiements Zone Privée) traitant du déploiement du très haut – débit et / ou dans celle traitant des services et usages du numérique (CN3),
- à partir de son expérience et de sa situation locale, s'engage à participer activement et assidûment aux travaux des commissions et groupes de travail techniques,
- s'engage à assurer la plus grande confidentialité sur les réflexions et conclusions développées dans le cadre des commissions et / ou groupes de travail techniques animés par le Syndicat.

En tant qu'EPCI du Nord-Pas-de-Calais, la Communauté d'Agglomération du Douaisis a la possibilité de s'associer aux travaux du syndicat « La Fibre Numérique 59 62 », dans le cadre de la mise en œuvre par ce dernier de ses statuts et des objectifs, principes et orientations contenues dans le Schéma directeur du très haut débit en Nord – Pas de Calais et de la délégation à « la Fibre Numérique 59 62 », par la Région Nord – Pas de Calais, le département du Nord et le département du Pas de Calais de la préparation sous couvert des 3 collectivités et du suivi des « conventions de programmation et de suivi des déploiements FTTH » prévues par « France très haut-débit ».

Cette association a pour objectif de créer un espace de dialogue entre le syndicat et ses membres associés afin que soient prises en compte les spécificités de ses membres associés dans l'élaboration des propositions de portée générale dont le Syndicat a la charge et dans la limite des mandats reçus par ce dernier.

En conséquence, cette association ne vaut pas adhésion au sens du Code général des collectivités territoriales et n'entraîne donc pas de transfert de compétence ni de contribution financière de la Communauté d'Agglomération du Douaisis au fonctionnement du Syndicat.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver que la CAD s'associe aux travaux du syndicat « La Fibre Numérique 59 62 » dans les conditions ci-dessus,
- de désigner au Syndicat un binôme composé d'un représentant élu et d'un représentant disposant d'une compétence technique,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ par le Conseil qui désigne unanimement les représentants de la CAD au Syndicat mixte ouvert « La Fibre Numérique 59 62 » : Monsieur Patrick MASCLET en qualité de représentant élu et Monsieur Cédric GILLERON en qualité de représentant disposant d'une compétence technique.

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 2

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSÉAUX, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.1 – Décisions modificatives budgétaires n°3

Les décisions modificatives budgétaires n°3 présentées dans le document joint concernent les budgets suivants :

- Budget général
- Budget annexe développement économique
- Budget annexe Loisiparc
- Budget annexe pour la gestion des ordures ménagères
- Budget annexe Eau potable

La commission des Finances s'est réunie le 08 décembre 2014 et a émis un avis positif.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les décisions modificatives budgétaires n°3 présentées dans le document joint,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 3

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSÉAUX, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.2 – Fonds de concours aux communes – Année 2014 – Affectation (6 dossiers déposés)

Dans le cadre de l'adoption du budget 2014, la CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner les communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration, conformément aux dispositions de l'article L5216-5.VI du code général des collectivités territoriales :

→ « Afin de financer **la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement**, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Les crédits prévus au budget 2014 (comptes 020 657341 et 020 204142) pour l'attribution des fonds de concours s'élèvent à 2 474 000 euros.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation de fonds de concours présentées par les communes suivantes (affectations reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe) :

- la commune de DOUAI (délibération du Conseil en date du 13 février 2014)
- les communes de : AUBIGNY AU BAC – CANTIN – FAUMONT – FECHAIN – FLINES LES RACHES – GUESNAIN – HAMEL – LALLAING - LAMBRES LES DOUAI – LAUWIN PLANQUE – MARCQ EN OSTREVENT – RACHES – ROOST WARENDIN – VILLERS AU TERTRE - WAZIERS (délibération du Conseil en date du 26/09/2014)
- les communes de : ANHIERS (affectation d'une partie du fonds de concours) – ARLEUX – AUBY – BRUNEMONT – BUGNICOURT – COURCHELETTES – CUINCY - ERCHIN – ESQUERCHIN – ESTREES – FLERS EN ESCREBIEUX – FRESSAIN - GOEULZIN – SIN LE NOBLE (délibération du Conseil en date du 21/11/2014)

Il convient d'instruire à présent les propositions d'affectation déposées par les communes de : ANHIERS (affectation du solde du fonds de concours) – DECHY – FERIN – LECLUSE – RAIMBEAUCOURT - ROUCOURT

Le tableau joint en annexe présente ces propositions qui sont conformes à la réglementation sur les fonds de concours (notion d'équipement et d'immobilisation corporelle, en investissement et en fonctionnement).

Après adoption de ces proposition, la CAD passera avec chacune des communes concernées une convention qui fixe le montant et la destination du fonds de concours, les échéanciers de réalisation des opérations auxquelles se rattache le fonds de concours et les modalités de paiement du fonds de concours ; les conventions seront établies selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours adoptée par le Conseil communautaire le 24 mai 2013.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les propositions d'affectation de fonds de concours figurant dans le document joint présentées par les communes de ANHIERS – DECHY – FERIN – LECLUSE – RAIMBEAUCOURT - ROUCOURT,
- de déléguer au Président le soin de souscrire directement la convention particulière de fonds de concours à établir avec chacune des communes, selon le modèle de la convention cadre de fonds de concours et les propositions d'affectation adoptées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 4

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSÉAUX, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.3 – Fonds Communautaires d'Investissement Solidaire (FCIS) - Affectation et tirage – Année 2014 (1 dossier déposé)

Du montant du FPIC 2012 affecté au budget général de la CAD, il a été décidé, suivant délibération du Conseil communautaire du 17/02/2012, d'affecter en 2012 un montant de 1.920.000 € aux communes dont la population est inférieure à 5.000 habitants pour les aider à financer sur 3 ans des projets d'investissement figurant aux comptes 23 (voiries, éclairage public, bâtiments, espaces naturels, ...) ainsi qu'aux comptes 2111 (acquisitions foncières liées à un projet d'investissement identifié, projet en maîtrise d'ouvrage communale) et 21534 (réseaux d'électrification).

La création de ce Fonds communautaire d'investissement solidaire (FCIS) poursuit les objectifs suivants :

- aider les communes à faible capacité d'investissement à financer leurs projets,
- développer l'investissement dans les communes de la CAD et par conséquent créer de l'emploi et conforter l'activité.

Il s'agit d'une contribution de la CAD à hauteur de 40% sur un montant d'investissement de 200.000 € sur une période initiale de 3 ans prorogée pour la même durée suivant délibération du Conseil communautaire en date du 26/09/2014, soit un fonds de concours potentiel de 80.000 € par commune concernée.

Le droit de tirage par commune est de 80 000 euros sur 6 ans (2012 à 2017). Les crédits sont prévus au compte 020 2041412 du budget général.

24 communes membres de la CAD sont concernées par le FCIS.

Lors de ses réunions précédentes, le Conseil communautaire a adopté les propositions d'affectation et de tirage du FCIS reprises à titre indicatif dans le tableau joint en annexe.

Ce tableau présente également une nouvelle proposition d'affectation et de tirage pour 2014 ; il s'agit de la proposition de la commune de FERIN.

Le fonds sera attribué et versé à la commune de Férin selon les conditions et modalités adoptées par le conseil le 25 mai 2012 :

→ Le Fonds est versé sous réserve que la commune bénéficiaire réalise à ses frais et durant tout le temps des travaux **l'affichage du logo de la CAD** (format minimal de 25x30 cm hors texte) avec mention de la somme que la CAD consacre à l'opération. Cet affichage est effectué à l'extérieur de cet équipement et de manière à être visible de la voie publique qui le borde.

→ Le versement du fonds est effectué comme suit :

- 50% au dépôt du dossier complet
- 25% à la transmission des ordres de services de commencement des travaux
- 25% à la transmission d'un bilan définitif d'opération (détaillant l'ensemble des dépenses qui y sont liées ainsi que les références des mandats et bordereaux concernés) **certifié par le comptable public** et de la photographie attestant de la mise en place du dispositif de communication visé ci-dessus relatif à la participation financière de la CAD.

L'absence de production des documents demandés dans un délai de 6 mois après la fin des travaux (bilan définitif d'opération et photographie) ou la non réalisation effective de l'opération dans un délai de 1 an après la date de démarrage prévisionnelle emporte la restitution immédiate des sommes déjà versées.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la proposition d'affectation et de tirage du FCIS présentée dans le tableau joint émanant de la commune de Férin,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 5

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSÉAUX, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.4 – Amicale du Personnel – Versement d'acompte sur subvention 2015 (30%)

L'Amicale du personnel de la Communauté (association de la loi 1901) a géré, pour l'exercice 2014, les prestations sociales de 300 adhérents (fonctionnaires titulaires, contractuels longue durée, emplois aidés et retraités).

Ces prestations sont les suivantes :

- Chèques vacances
- Chèques cadhoc
- Evénements particuliers des adhérents (interventions dans le cadre de : naissances, décès, mariages, hospitalisations, départs, participations culturelles, Arbre de Noël et réceptions diverses).

Pour être en mesure de pouvoir assurer ces prestations dès le début de l'année 2015, l'Amicale du Personnel sollicite la communauté d'agglomération afin de pouvoir bénéficier d'un acompte de subvention dès le début de l'exercice, et équivalent à un montant de 81 582 euros (représentant environ 30% du montant de la subvention 2014).

Les comptes de l'exercice précédent seront certifiés par un expert comptable et produits à la Communauté, ainsi que l'ensemble des documents prévus dans la convention liant l'association à la collectivité.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de répondre favorablement à la demande de versement anticipé d'une fraction du montant de la subvention qui sera sollicitée par l'Amicale du Personnel de la Communauté au titre de l'exercice 2015,
- de dire que la validité de ce versement est conditionnée à la production postérieure des documents définis et dans les conditions posées dans la convention liant l'amicale à la Communauté au titre de l'exercice 2014,
- de prévoir les crédits nécessaires lors du vote du budget 2015 de la Communauté,
- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 6

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

3 – Finances

3.5 – Dépenses d'investissement – Autorisation de mandatement dans l'attente du vote du budget primitif 2015

Suivant les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT, « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... » L'autorisation de l'assemblée délibérante précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé, dans un souci de continuité des paiements envers les fournisseurs, d'appliquer les présentes dispositions à la Communauté d'Agglomération du Douaisis et de fixer comme suit le cadre de l'autorisation délivrée à son exécutif :

→ 25% des crédits votés au travers des budgets concernés (budget principal et budgets annexes hors budget EcoQuartier du Raquet) et ce, pour les dépenses reprises dans le tableau joint.

Ces dépenses sont équilibrées en recettes par le virement à la section d'investissement au compte O21, les subventions d'équipement figurant au compte 13 et les emprunts au compte 1641.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de décider de l'application des dispositions susvisées,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 7

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 41. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

4 – Personnel

4.1 – Médailles d'honneur régionale, départementale et communale – Gratification

Par délibérations du Conseil communautaire en date du 14 mars 2003 et du 18 décembre 2003, il a été décidé que la communauté :

- prenne en charge l'acquisition des décorations du travail,
- alloue une gratification aux médaillés du travail selon le barème suivant :
 - pour 20 ans de service : 100 euros
 - pour 30 ans de service : 200 euros
 - pour 38 ans de service : 300 euros

Il est proposé de modifier la délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2003 portant sur « la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale » au regard des dispositions qui régissent les conditions d'octroi de la dite médaille :

- Echelon « argent » après 20 ans de service
- Echelon « vermeil » après 30 ans de service
- Echelon « or » après 35 ans de service

Le montant de la gratification alloué par délibération du 18 décembre 2003 pour chacune des médailles reste quant à lui inchangé, soit :

- Echelon « argent » après 20 ans de service : 100 euros
- Echelon « vermeil » après 30 ans de service : 200 euros
- Echelon « or » après 35 ans de service : 300 euros

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter les dispositions ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 8

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

4 – Personnel

4.2 – Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, les modifications exposées ci-après sont proposées :

1. Création d'un poste d'adjoint administratif ayant pour mission la gestion et le suivi des recettes. Ce poste est affecté à la Direction des Finances et de la Comptabilité. La rémunération correspondra à la grille de ce même grade.

2. Création de deux postes de catégorie A :

- Un poste de chargé d'étude PLH et affecté au Pôle Cohésion Sociale-Habitat. Cet emploi d'une durée d'un an sera pourvu par un agent non titulaire. La rémunération correspondra à la grille des attachés territoriaux.

- Un poste de chargé de mission chargé de coordonner la gestion du refuge et des aires des gens du voyage. Cet emploi d'une durée de 3 ans sera pourvu par un agent non titulaire. La rémunération correspondra à la grille des attachés territoriaux.

3. Opération « Centre Bourg Arleux » Création de deux postes : Un chargé de mission de catégorie A et une assistante de catégorie C. Ces postes sont financés à hauteur maximum de 80 % par le FNADT. Le solde restant à charge est financé par la Commune d'Arleux. Ces postes sont créés pour une durée de 3 ans. La rémunération correspondra à la grille des attachés territoriaux pour le chargé de mission et à la grille des adjoints administratifs pour son assistante.

Les dépenses occasionnées par ces créations de poste sont prévues au budget.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modifications exposées précédemment et la révision subséquente du tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à souscrire tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 9

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

5 – Développement économique

5.1 – PLDE : Dépôt d'un dossier BOUTIC : Formation aux TIC pour les commerçants, artisans, industries, agriculteurs et associations du territoire CAD et CCCO

L'appui et la dynamisation des commerces et artisans du territoire est l'un des dix objectifs partagés du Plan Local de Développement Economique.

CAA'P Agglo et la stratégie ESS de la CAD s'inscrivent dans cette même perspective de consolidation des structures (agriculteurs et des associations employeuses).

BOUTIC est un dispositif du Conseil Régional porté par la direction des technologies de l'information et de la communication dont l'objectif initial est le développement du commerce électronique en zones rurales.

Ce dispositif permet à la collectivité porteuse de proposer une **offre de service formation aux TIC pour les entreprises de commerce, service, artisans, industriels, mais également dirigeants associatifs et agriculteurs**. Les ateliers de formation portent sur la gestion via le net, la commercialisation en ligne, la protection de données ou la communication via le net.

Le Conseil Régional privilégie la mise en œuvre à l'échelle de grands territoires. C'est pourquoi le portage et la mise en œuvre de BOUTIC est envisagée à l'échelle CAD et Cœur d'Ostrevent avec un programme d'animation commun et des ateliers répartis sur l'ensemble des espaces ressources numériques du territoire.

→ **Objectif du dispositif BOUTIC :**

✓ Pour les entreprises, BOUTIC vise la professionnalisation TIC et le **développement de nouveaux marchés : optimisation de la gestion de l'activité interne, vente en ligne, communication sur les produits et services, sécurisation des données**. Ces ateliers de formation sont gratuits sur inscription et réalisés avec l'appui des ressources locales (animateurs numériques, chambres consulaires, institutions) et le recours à des experts.

✓ Pour les collectivités porteuses de BOUTIC, l'objectif est de conforter les liens et le réseau avec les entreprises locales et de leur apporter un service direct pour leur activité. Leur contenu peut être adapté aux problématiques remontées. Les ateliers se déroulent à proximité des entreprises et leur contenu est adapté à leurs préoccupations.

→ **Mise en œuvre possible sur le territoire en 2015 et 2016 :**

✓ Mis en œuvre sur deux ans, un programme de formation sera co construit avec les acteurs économiques dans le cadre des PLDE et se déploiera sous la forme d'ateliers réalisés dans les 21 espaces de ressources numériques déjà pré repérés.

✓ Ce dispositif peut accompagner localement la formation de 200 à 300 professionnels. (soit près de 200 pour la CAD) Après une première phase de conception de programme d'animation jusque juin 2015, se déclineront vingt et trente ateliers de formation annuels.

✓ Proposition de programme d'intervention :

- 1/ Bureautique et navigation internet : Maîtriser les bases d'internet,
- 2/ Gérer via internet : l'activité de sa structure, son fichier client, outils RH, comptabilité et calendrier....
- 3/ Se faire connaître et fidéliser via internet : créer son blog, son site, page d'accueil et valorisation de son activité ou de ses produits et services,...
- 4/ Booster son activité : vendre, commercialiser sur le net
- 5/ Sécurité et sauvegarde : droits et devoirs, base de données, protection des données et des serveurs,...

La mise en place de BOUTIC nécessite 0,3 ETP pour le chargé de mission et 0,3 ETP pour le secrétariat à minima.

→ **Le budget prévisionnel 2015** de cette action sur le territoire de CAD et de la CCCO est estimé à 33 500 €. Dans le cadre du dispositif BOUTIC, le Conseil Régional co finance cette action à hauteur de 80%, fonctionnement inclus, pour l'ingénierie en charge de la conception, du suivi du programme d'animation.

Le reste à charge de 20% se répartit entre la CAD (13.33%) et la CCCO (6.66%) soit un budget de 4 466,70 € pour la CAD en 2015.

Dispositif BOUTIC Budget Prévisionnel 2015 : mise en œuvre CAD et CCCO	Dépenses prévisionnelles 2015	Dépenses externes dont communication et intervenants	Recettes prévisionnelles	Montant	Taux de Participation
Conception et suivi des programmes + temps chargé de mission et secrétariat	12 000€	0	CAD	4 466,70€	13.33%
Communication	12 000€	0	CCCO	2 233,30€	6.66%
Sensibilisation des professionnels et lieux d'accueil	1 500€	1 500€	Conseil Régional DRESTIC / BOUTIC	26 800€	80%
Intervention externe pour les formations / ateliers	7 000€	7 000€			
Divers (réception et événementiel)	1 000€	1 000€			
TOTAL	33 500€	9 500€ à minima		33 500€	

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de déposer auprès du Conseil Régional le dossier susvisé portant le déploiement d'un dispositif BOUTIC sur le territoire en 2015,
- d'en accepter un co-portage avec la CCCO dans la répartition pré citée,
- d'autoriser le Président, ou son délégué, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
 Pour Extrait Certifié Conforme
 Pour le Président
 Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 10

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

5 – Développement économique

5.2 – ECRINS : Espaces Commun de Ressources Numériques pour Innover avec le Numérique dans les Services : Une opportunité pour le territoire de soutenir l'innovation et l'inclusion numérique - Candidature ECRINS pour le territoire et appui FAB LAB Mines Créatives

Dans le cadre de sa politique de **soutien aux territoires ruraux et périurbains** et de développement des TIC, la Région accompagne les territoires dans le montage et l'animation **d'espaces technologiques, lieux de ressources en technologies numériques innovantes et émergentes** à destination des différents acteurs du territoire pour développer de nouvelles perspectives de marché ou tout simplement de nouveaux usages.

L'appel à candidature permanent **ECRINS** constitue une **opportunité pour la CAD de se doter d'un espace technologique démonstrateur et lieu de ressources et de fabrication appelés espaces de fabrication numérique ou FAB LAB** basés sur la conception et impression en 3D et la découverte des dernières technologies numériques.

Cet espace de rayonnement technologique de proximité favorisera l'intégration numérique du territoire ainsi que l'innovation locale par des animations **de découverte et d'utilisation de technologies pouvant aller jusqu'au prototypage d'objets**. Celles-ci seront déployées sur **plusieurs espaces numériques et s'adressent à tous publics** : professionnels et entreprises, associations, étudiants, grand public.

Les ECRINS sont généralement maillés au dispositif BOUTIC favorisant l'intégration numérique des entreprises par des ateliers de formation aux TIC pour développer et gérer leur activité.

Projet d'ECRINS territorial : le FAB LAB Mines Créatives

Mines Douai porte un projet de **création de FAB LAB Mines Créatives**. 50 FAB LAB en France et près de 350 dans le monde sont déjà adossés à une grande école ou un laboratoire à même de fournir l'investissement et l'animation technologique.

FAB LAB Mines Créatives sera un lieu de ressource et de fabrication numérique en 3D (scanner et imprimante) pour réaliser des prototypes de projets de recherche ou d'entreprises locales. Lieu ouvert au public au travers d'ateliers de fabrication numérique. (cf. FAB LAB de Lille ou de Jeumont en région).

L'ECRINS de la CAD sera donc matérialisé par le FAB LAB Mines Créatives qui en assurera la mise en œuvre et l'animation. Mines Douai mettra à disposition des locaux, du matériel de conception et fabrication 3D, des logiciels, ainsi que du personnel à raison de 2 jours par semaine. Mines Douai assurera les animations numériques et technologiques avec le matériel de prototypage basé au FAB LAB central : Scanner et Imprimante 3D, Free former (reconstitution 3D en plastique). Elle assurera également des animations auprès du grand public ou des professionnels en lien avec les espaces de ressources numériques du territoire le souhaitant. Mines Douai déposera également une demande de Label FAB LAB MIT.

Un travail d'information et de mobilisation des espaces de ressources numériques existants sera effectué ; de même qu'une articulation avec les structures d'accompagnement de publics existantes via la cohésion sociale, le développement économique et l'ESS.

Le dossier ECRINS FAB LAB Mines Créatives

✓ Déposé par la CAD dans le cadre du PLDE pour une mise en œuvre Mines Douai FAB LAB Mines Créatives, ECRINS permet un cofinancement du Conseil Régional plafonné à 50 000 € en 2015 et 20 000 € en 2016 pour le FAB LAB. Ce cofinancement est à hauteur de la participation du territoire.

✓ Les ECRINS ont vocation à s'autonomiser pour le financement en développant une mixité des ressources et en se basant sur la contribution des adhérents au bout de deux ans.

✓ Le budget prévisionnel ECRINS pour le FAB LAB Mines Créatives s'élève à 176 800 € pour 2015. La CAD participerait donc à hauteur de 50 000 € soit 30 000 € d'investissement et 20 000 € de fonctionnement en 2015. L'investissement est majoritairement pris en charge par Mines Douai.

✓ Pour la deuxième et dernière année de prise en charge, le budget prévisionnel s'élève à 116 800 € avec un cofinancement à hauteur de 20 000 € pour le conseil régional et 20 000 € pour la CAD sur le fonctionnement.

Budget prévisionnel ECRINS 2015 / 2016
Ventilation fonctionnement / investissement par année et par entité

	2015		2016		TOTAL
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
Mines Douai	50 800 €	26 000 €	50 800 €	26 000 €	153.600 €
CAD	20 000 €	30 000 €	20 000 €	0 €	70 000 €
CRNPdC	20 000 €	30 000 €	20 000 €	0 €	70 000 €
Total	90 800 €	86 000 €	90 800 €	26 000 €	293 600 €
Total	176 800 €		116 800 €		293 600 €

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'autoriser le dépôt d'un dossier de candidature ECRINS auprès du Conseil Régional pour le FAB LAB porté et mis en œuvre par Mines Douai Créatives,
- d'autoriser le Président à engager les fonds de 50 000 € pour l'année 2015 si le projet ECRINS est retenu par le Conseil Régional avec un cofinancement,
- d'autoriser le Président, ou son délégué, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
 Pour Extrait Certifié Conforme
 Pour le Président
 Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 11

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

5 – Développement économique

5.3 - Bilan de la concertation préalable et approbation du dossier de création de la ZAC de l'Escarpelle à Roost-Warendin

I. BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Lors de sa séance du 20 décembre 2013, le Conseil Communautaire s'est formellement prononcé sur la mise à la concertation de la zone d'activités d'intérêt communautaire de 3,1 hectares située pour partie sur le site de la friche Norbert Dentressangle, rue Francisco Ferrer à Roost-Warendin, et a arrêté les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC qui sera désormais appelée ZAC de « l'Escarpelle », en référence à la proximité du terroir de l'Escarpelle.

La concertation publique préalable s'est déroulée conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme et selon les modalités définies dans la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2013, à savoir :

- Parution dans la CAD MAG de septembre 2014 d'un article sur le sujet,
- mise à disposition pendant une durée d'un mois, du 16 mai au 16 juin inclus, d'un dossier de présentation du projet et d'un registre destiné à recueillir les observations du public, en mairie de Roost-Warendin ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération,
- tenue d'une réunion publique à la Salle de Belleforière de Roost-Warendin le mardi 20 mai 2014,
- publication d'un avis d'information dans « La Voix du Nord » du vendredi 9 mai 2014 indiquant l'objet de l'opération, les dates et lieux de tenue de la réunion publique et du dépôt pour consultation du dossier de concertation,
- affichage parallèlement au siège de la Communauté d'Agglomération et en mairie de Roost-Warendin de l'avis d'information.

Le compte-rendu de la réunion publique figurant en annexe reprend de manière exhaustive les remarques issues du débat ainsi que les réponses apportées. Aucune observation n'a été formulée sur les registres mis à la disposition du public tant en mairie de Roost-Warendin qu'au siège de la Communauté.

Globalement l'accueil auprès des personnes intéressées a été positif et aucune opposition ne s'est fait connaître à l'encontre du projet.

Suite à l'avis paru dans le magazine de la CAD, un riverain, Monsieur AUGERT, domicilié 742 rue Francisco Ferrer, a par courrier du 6 octobre 2014 demandé s'il était possible que sa propriété soit intégrée au périmètre de ZAC et si la CAD souhaitait s'en porter acquéreur. Il a été décidé de ne pas accéder à sa demande.

Il est donc proposé de maintenir dans ses principes et son programme tels que présentés pendant la concertation le projet d'aménagement de la ZAC de l'Escarpelle.

Conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, le bilan définitif du projet sera mis à la disposition du public.

II. APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION

A l'issue de la concertation préalable, le projet d'aménagement n'étant pas remis en cause, la création de la ZAC permettra d'engager les études techniques de maîtrise d'œuvre. Ce nouveau parc d'activités de 3,1 hectares situé en bordure de la rue Francisco Ferrer et de l'autoroute A21, est autorisé par l'orientation 4.2.3 du SCOT Grand Douaisis.

Aujourd'hui, il vous est proposé de donner votre accord sur le dossier de création établi conformément à l'article R. 311-2 du Code de l'Urbanisme. En raison de la dispense d'une étude d'impact sur ce projet (ZAC inférieure à 5 hectares et créant moins de 10 000m² de surface plancher), le dossier de création n'a pas été soumis à l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier de création présenté à votre approbation comprend :

- un rapport de présentation du projet avec indication du programme global prévisionnel des constructions envisagées, et en annexe une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone,
- un plan de situation,
- un plan de délimitation du périmètre composant la zone,
- le régime au regard de la Taxe d'Aménagement : celui-ci n'est pas exigible dans le périmètre de la ZAC.

Le mode de réalisation choisi est la régie directe.

Par conséquent, au vu de ces éléments, je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable conformément à ce qui est rappelé ci-dessus (1),
- d'approuver le dossier de création de la ZAC de «l'Escarpelle», conformément à l'article R311-3 du Code de l'Urbanisme (2),
- de m'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Roost-Warendin ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 12

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

5 – Développement économique

5.4 – Adhésion de la CAD à l'association « Fédération des Centres d'Insertion » (FCI)

Les commandes de formations pour les demandeurs d'emploi sont aujourd'hui lancées à l'échelle de la région auprès d'organismes présélectionnés sur leur capacité à répondre à cette échelle. Cette particularité amène les organismes de formation à se regrouper sous forme de réseaux.

Les deux plus importants groupements implantés dans la région sont l'AROFESSEP et la FCI (Fédération des Centres d'Insertion).

Ceux-ci répondent aux marchés et délégations de service public pour leurs réseaux respectifs.

La mise en place par le Service Formation des actions de formation à destination des demandeurs d'emploi du territoire est donc conditionnée par l'adhésion à l'un de ces groupements.

L'adhésion à la FCI semble être la solution appropriée pour positionner le Service Formation sur les marchés et délégations de service public de la formation mises en place par le Conseil Régional.

Le montant de l'adhésion à la FCI s'élève à 100 € /an. L'adhésion est formalisée par l'envoi de la candidature, soumise au Conseil d'Administration.

Les statuts de la FCI sont présentés en annexe.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de solliciter l'adhésion du Service Formation de la CAD à la FCI,
- de régler les cotisations s'attachant à cette adhésion,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 13

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

5 – Développement économique

5.5 – Adhésion de la CAD à l'Association nationale CHANTIER école

L'association nationale CHANTIER école regroupe des associations, collectivités locales, organismes de formation utilisant le chantier-école comme outil pédagogique de progression des compétences pour des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Dans le contexte actuel de réforme de l'Insertion par l'Activité Economique, ce Réseau chantier école représente ses membres auprès de l'Etat, leur apporte un soutien en termes d'informations sur les nouvelles dispositions légales, anime le réseau et met en place des outils pédagogiques performants et adaptés aux spécificités des ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion).

L'adhésion s'élève à 300 € /an.

Les statuts de l'association et le dossier d'adhésion sont joints.

Dans ce cadre, il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de solliciter l'adhésion du Service Formation de la CAD à cette association,
- de régler les cotisations s'attachant à cette adhésion,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 14

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

6 – EcoQuartier du Raquet

6.1 – Financement de l'EcoQuartier – Participation de la commune de Sin le Noble

Par délibération en date du 28 janvier 2010, les modalités de financement de l'EcoQuartier du Raquet ont été définies pour chaque collectivité concernée, sous forme d'une participation au déficit prévisionnel d'opération, pour un montant total de 13.893 k€ :

→ CAD :	50% du déficit d'opération soit	6.947 k€
→ Commune de Sin le Noble :	37,5% du déficit d'opération soit	4.990 k€
→ Commune de Douai :	12,5 % du déficit d'opération soit	1.956 k€

Chaque collectivité avait approuvé cette répartition et s'était engagé à pourvoir en ces termes au financement de l'opération d'aménagement de l'EcoQuartier du Raquet.

Les modalités financières de cette participation pour la Commune de SIN LE NOBLE prévoyaient la conclusion successive de deux emprunts par la CAD et répercutés par cette dernière à la commune, soit

- un emprunt de 2.485 k€ en 2010
- un second emprunt de 2.505 k€ en 2013

(modalités des emprunts : durée fixée à 30 ans et taux d'intérêt à 4,5%).

Actuellement, seul le premier emprunt de 2.485 k€ a été conclu, donnant lieu à des annuités de remboursement par Sin-le-Noble à la CAD depuis 2010 s'établissant à 153 k€.

Après réactualisation du projet et compte tenu de la révision à la hausse des acquisitions foncières, le déficit d'opération de la phase 1 du projet d'aménagement passe de 13.893 k€ à 23.336 k€, soit pour la commune de Sin-le-Noble le passage d'une contribution initiale de 4.990 k€ à 8.751 k€, soit 3.761 k€ supplémentaires.

Afin d'assurer le financement de la participation de cette commune et compte tenu de ses marges de manœuvres financières, il vous est proposé sous réserve de l'accord de la Commune de SIN LE NOBLE d'en réviser les termes de la manière suivante :

A compter de l'exercice 2014 la Commune de SIN LE NOBLE versera à la CAD une contribution égale à 153 Keuros, augmentée d'une somme équivalente au produit total des recettes fiscales de l'année n-1 (taxe foncier bâti, Taxe d'habitation, DSC part 4), générées par l'opération d'aménagement du Raquet, et ce à concurrence d'un montant global de 538 keuros par an.

Un tableau vous est joint en annexe.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver les modalités révisées de contribution financière annuelles de la Commune de SIN LE NOBLE à la CAD,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 15

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 11

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT, M. Christophe DUMONT, Mme Johanne MASCLET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

7 – Déchets

7.1 – Modification des statuts du SYMEVAD – Avis de la CAD

Par délibération en date du 13 octobre 2014, le comité syndical du SYMEVAD a approuvé la modification des statuts du Syndicat présentée en annexe.

Cette modification porte sur les points suivants :

→ Mise à jour des compétences avec la reformulation de la partie prévention (art. 5.5.6) et la prise en compte des responsabilités élargies des producteurs-REP (art. 5.5.7).

→ Evolution du nombre de représentants au comité syndical : 1 représentant par EPCI et par tranche engagée de 13 000 habitants (art. 11.1).

→ Elargissement du nombre de vice-présidents : 1 vice-président par EPCI et par tranche engagée de 50 000 habitants (art. 12).

→ Composition du bureau : le bureau est composé du président et des vice-présidents (art. 13).

Conformément aux dispositions prévues à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire de la CAD est appelé à se prononcer sur la modification statutaire approuvée par le SYMEVAD.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la modification des statuts du SYMEVAD présentée en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 16

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 12

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

7 – Déchets

7.2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et de valorisation des déchets – Année 2013

La CAD doit établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de valorisation des déchets assuré en 2013 au titre de la compétence déchets de la communauté, conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. (article L.2224-5).

Ce rapport qui est destiné notamment à l'information des usagers du service rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur les indicateurs techniques et financiers objectifs définis par la réglementation.

Suivant les dispositions du C.G.C.T., ce rapport doit être présenté pour examen à la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L) constituée par la C.A.D. (article L.1413-1 du CGCT) et à l'Assemblée de la C.A.D. pour avis (article L.2224-5 du CGCT).

Il sera par ailleurs notifié aux communes membres de la CAD aux fins de présentation devant les Conseils Municipaux et de mise à disposition du public.

M. le Préfet du Nord sera également destinataire de ce rapport.

Ce rapport (document joint) vous est présenté.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 17

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 12

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

8 – Assainissement

8.1 – Comptes rendus techniques et financiers annuels des délégataires du service d'Assainissement de la CAD – Année 2013

Les délégataires des contrats d'affermage du service d'assainissement ont établi les comptes-rendus techniques et financiers (CRTF) de l'année 2013 (tableaux de synthèse ci-joints).

Les CRTF sont au nombre de 6 sur les 3 unités techniques :

- CRTF de l'usine d'épuration de DOUAI – 6 mois d'affermage SOGEA Nord,
- CRTF de l'usine d'épuration de DOUAI – 6 mois d'affermage Eaux du Nord,

- CRTF du réseau public d'assainissement unité technique de DOUAI – 6 mois d'affermage Société des Eaux de DOUAI,
- CRTF du réseau public d'assainissement unité technique de DOUAI – 6 mois d'affermage Eaux du Nord,
- CRTF du réseau public d'assainissement et ouvrages d'épuration de l'unité technique de SIN-le-NOBLE - Affermage SADE ENF,
- CRTF du réseau public d'assainissement et ouvrages d'épuration de l'unité technique d'ARLEUX - Affermage Société des Eaux de DOUAI,

Suivant les dispositions du C.G.C.T. (articles L.1411-3, L.1411-13, L.1411-14 L.1413-1) les présents comptes-rendus doivent être examinés par l'Assemblée de la C.A.D. et la C.C.S.P.L. constituée par la C.A.D. et faire l'objet d'une mise à disposition auprès du public.

Les grandes lignes de ces comptes-rendus techniques et financiers sont les suivantes :

A - Comptes-rendus techniques :

1 - Définition des trois unités techniques -

L'unité technique d'ARLEUX regroupe 17 808 habitants (+ 1 %) pour 6 511 abonnés (+ 0%, 6 510 abonnés en 2012) sur 15 communes (Arleux, Aubigny-au-Bac, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Erchin, Estrées, Féchain, Férin, Fressain, Goelzin, Hamel, Lécluse, Roucourt, Villers-au-Tertre).

L'unité technique de DOUAI regroupe 74 073 habitants (- 0,03 %) pour 25 459 clients (- 0,7 %) sur 8 communes (Cuincy, Courchelettes, Douai, Esquerchin, Flers-en-Escrebieux, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Waziers).

L'unité technique de SIN-le-NOBLE regroupe 26 063 habitants (- 0,7 %) pour 9 677 abonnés (+1,7 %) sur 3 communes (Dechy, Guesnain, Sin-le-Noble).

2 - Principaux éléments techniques -

L'unité technique d'ARLEUX reprend 156 Km de réseau public d'assainissement (+5,1%) équipé de 66 déversoirs d'orage, 46 postes de relèvement et 5 bassins en réseau (+1 BO du Stade à Férin) pour 5 usines d'épuration : Arleux 6 500 équivalents-habitants, Aubigny-au-Bac 5 000 équivalents-habitants, Féchain 4 200 équivalents-habitants, Goelzin 4 500 équivalents-habitants, lagune d'Estrées 670 équivalents-habitants.

L'unité technique de DOUAI est composée de 407 km de réseau public d'assainissement (+ 0 %) avec 90 déversoirs d'orage, 63 postes de relèvement et 9 bassins. L'épuration est assurée par l'usine de DOUAI d'une capacité de 165 000 équivalents-habitants.

L'unité technique de SIN-le-NOBLE reprend 160,4 km de réseaux public d'assainissement (+ 4,5%) équipé de 35 déversoirs d'orage, 9 postes de relèvement et 3 bassins, les effluents sont assainis sur l'usine d'épuration de SIN-le-NOBLE d'une capacité de 25 600 équivalents-habitants.

3 - Opérations d'entretien réalisées par les délégataires -

Pour l'unité technique d'ARLEUX, la Société des Eaux de DOUAI a curé 19,3 km de réseaux (soit 12,4 % du réseau contre 17,2 % en 2012) et réalisé 17 branchements neufs (14 en 2012) pour 38 interventions de réparation ou de renouvellement (128 en 2012) sur l'ensemble des ouvrages annexes du réseau, 2 847 ouvrages curés préventivement (2 541 en 2012), 48 désobstructions sur réseau (83 en 2012), 1 995 ml d'inspection télévisée (soit 1,3 % du réseau).

Pour ce qui est du renouvellement, plus de 85 193 € de renouvellement ont été réalisés sur l'unité technique d'ARLEUX (118 189 € en 2012), incluant le renouvellement de pompes, vannes, débitmètres...

La Société des Eaux de DOUAI a réalisé sur l'unité technique de DOUAI, 35,3 km de curage de réseau (soit 10 % du réseau contre 12 % en 2012), 118 curages de branchement (172 en 2012), 155 modifications d'ouvrages (214 en 2012), et 8 959 curages d'ouvrage (8 614 en 2012). Les dépenses de renouvellement contractuel s'élève à plus de 130 252 € contre 62 267 € en 2012.

Sur l'usine d'épuration de DOUAI, les opérations de renouvellement s'élèvent à 185 000 €, ont été essentiellement sur le sécheur, la déshydratation, les chenaux d'oxydation et l'unité de traitement des sables.

Pour l'unité technique de SIN-le-NOBLE, la SADE est intervenue pour 152 désobstructions et 35 réparations sur réseaux (75 en 2012), 14 branchements réalisés (14 aussi en 2012), 14,3 km de canalisation ont été curés (soit 8,9% contre 10% en 2012). 1 435 ml d'inspection télévisée (soit 0,89% du réseau). Les travaux de renouvellement s'élèvent à 22 998 € contre 93 088 € en 2012.

4 - Elimination des sous-produits communautaires-

Les 5 usines d'épuration de l'Arleusis ont traité 1,3 Mm³ (1,21 Mm³ en 2012) d'eaux usées et généré 8,4 tonnes de refus de dégrillage, 23,7 tonnes de sables et 17,5 tonnes de graisses. Enfin les 561 tonnes de matière sèche de boues ont été produites et sont valorisés en agriculture après mélange avec les boues de l'unité technique de DOUAI (sauf 381 tonnes de matière sèche issues du curage de la lagune d'Estrées).

Pour l'unité technique de DOUAI, l'usine d'épuration a traité plus de 8,4 Mm³ (contre 6,8 Mm³ en 2012 / augmentation des apports issus du GC35 due aux eaux claires parasites) et produit 220 tonnes de refus de dégrillage, 277 tonnes de sables et 320 tonnes de graisses. Par ailleurs, l'usine d'épuration a généré 1 967 tonnes de matière sèche hors réactif (dont 174 tonnes de matière sèche issues de l'UT d'Arleux). Enfin, 2 779 tonnes de matières sèches ont été valorisées en agriculture.

Enfin, l'usine d'épuration de SIN-le-NOBLE a traité plus de 2,1 Mm³ (2 Mm³ en 2012) et totalisé 40 tonnes de refus de dégrillage, aucun sable évacué, 16 tonnes de graisses et 526,6 tonnes matière sèche hors réactif valorisées par épandage (45% par compostage et 55% par épandage direct).

B - Comptes-rendus financiers :

1 - Pour l'unité technique d'ARLEUX, cette année, il est constaté une baisse des coûts du personnel de 19,9 % (779 466 € en 2012 contre 649 847 € en 2012). Le poste énergie est en hausse de 34,4 % passant de 114 257 € à 153 587 €, la sous-traitance est en hausse de 5,15 %. Les frais d'analyses et les réactifs ont baissé de 29% passant de 37 619 € à 28 968 €. La garantie de renouvellement est relativement stable à + 2,7%. Concernant le poste informatique, engins et véhicules il est constaté une forte hausse de 38,6%. En 2013, la Société des Eaux de DOUAI a perçu pour le compte de tiers 35 096 € de recettes à reverser. Déduction faite de cette somme, la Société des Eaux de DOUAI a perçu 1 178 817 € en 2012 pour des charges d'exploitation de 1 497 358 € HT soit un exercice de - 177 899 € (contre - 224 898 € en 2012). La participation aux frais de structure est de 128 017 € (contre 111 520 € en 2012).

2 - Pour l'unité technique de DOUAI, les 2 délégations de services publics (Eaux du Nord et la Société des Eaux de Douai) montrent une baisse des coûts en personnel de 15,7 % (767 205 € en 2012 contre 663 055 en 2013) mais une forte augmentation de la sous-traitance de 76,7 % passant de 310 302 € à 548 580 € (ce qui est le résultat d'un mode de gestion différent), le compte de renouvellement est stable (102 970 € en 2013 contre 106 720 € en 2012). L'énergie est en hausse de 29 %.

Enfin, les délégataires ont perçus 2 781 399 € de recettes déduction faite des parts de la redevance d'assainissement reversée à SOGEA Nord et la C.A.D. pour des charges de 2 603 384 € HT dégageant un résultat brut négatif de - 178 015 € (contre - 139 389 € en 2012) ; les frais de structure sont de 239 629 € (contre 154 845 € en 2012).

En 2012, les charges en personnel sont en hausse de 21,2 %. Les dépenses pour le poste énergie sont en baisse de 2,1 %, les réactifs et consommables sont en hausse de 11,8 % et les analyses sont en baisse de 8,9 %.

3 - Pour l'unité technique de SIN-le-NOBLE, les charges en personnel sont en hausse de 38,3% (365 776 € contre 271 720 € en 2012), la sous-traitance est en baisse de 17% (309 962 €), le poste énergie est en hausse de 6%. Les produits de traitement sont en hausse de 9% et le poste véhicules, engins et informatique est en hausse de plus de 78% passant de 45 647 € à 81 373 € en 2013.

Par ailleurs, déduction faite des versements aux tiers (1 132 072 €), la SADE a perçu 1 330 440 € de recettes en 2013 pour des dépenses de 1 295 606 € HT d'où une marge de 34 834 € (- 55 564 € en 2012). Les frais de structure s'élève à 62 512 € (43 019 € en 2012).

Le coût global du service d'assainissement est de 10,87 M€ (contre 10,62 M€ en 2012) sur la C.A.D. (part communautaire 3,63 M€ + parts délégataires 7,24 M€), en intégrant l'ensemble des délégations de service public et les parts de la redevance d'assainissement communautaire.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte des présents comptes rendus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 18

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 12

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

8 – Assainissement

8.2 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement sur les 3 unités techniques de la CAD – Année 2013

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement assuré par la C.A.D. sur ses 3 Unités Techniques (ARLEUX - DOUAI - SIN-le-NOBLE) en 2013 au titre de sa compétence assainissement, a été établi conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. (articles L.2224-5 - D.2224-1 et suivants).

Ce rapport qui est destiné notamment à l'information des usagers du service rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs.

Suivant les dispositions du C.G.C.T., ce rapport est à présenter à l'Assemblée de la C.A.D. pour avis (article L.2224-5) et à la C.C.S.P.L. constituée par la C.A.D. pour examen (article L.1413-1). Il sera par ailleurs notifié aux communes membres concernées aux fins de présentation devant les Conseils Municipaux (article D.2224-3 du C.G.C.T.) et de mise à disposition du public (article L.2224-5 du C.G.C.T.).

M. le Préfet du Nord sera également destinataire de ce rapport conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du C.G.C.T.

Les éléments essentiels du rapport (document joint) au niveau technique et financier sont commentés ci-après :

A - Eléments techniques :

- les 3 unités techniques regroupent 26 communes en compétence assainissement et 35 Communes en compétence R.H.S. pour une population de plus de 117 944 habitants (-0,17%) pour 41 647 abonnés (+0,85%),
- le taux de desserte sur l'ensemble du territoire est de 100 %, en 2013 la rue du Bois des Retz à Sin le Noble à été desservi au réseau public de collecte.
- le réseau public d'assainissement est composé d'environ 723,5 km de collecteurs majoritairement unitaire (62 % des réseaux – 70% du territoire) et regroupe 7 usines d'épuration pour une capacité épuratoire totale de 213 150 EQH,
- le réseau hydrographique de surface se compose de plus de 145 km de fossés et cours d'eau,
- le rendement effectif global pondéré du réseau public d'assainissement qui prend en compte les travaux de raccordement et de desserte ainsi que les rendements des usines d'épuration est de 87,4% sur le territoire (88,7% en 2012).
- les résultats d'autosurveillance des 7 usines d'épuration respectent les normes de rejet au vu des 498 bilans réalisés en 2013, ils sont tous conformes aux prescriptions imposées.
- la production globale de boues est de plus de 2 983 tonnes de matières sèches hors réactif et la totalité est valorisable en épandage agricole, en 2013, 2 523 tonnes de matières sèches de boues ont été épandues ce qui est donc stable dans le temps,
- les autres sous-produits d'épuration sont les suivants : 353,5 tonnes de graisses, 300,5 tonnes de sables, 3 967 tonnes de matières de vidange, 158 tonnes de refus de dégrillage,
- le taux global de valorisation des sous-produits épuratoires est d'environ 93,3 % (91,5 % en 2012),
- le zonage assainissement collectif - non collectif est établi sur les 3 unités techniques et le SPANC est fonctionnel sur les 3 unités techniques. Sur les 138 assainissements non collectifs recensés 45,6% sont conformes.

- En 2013, l'autosurveillance des points de rejets au milieu naturel est mise en œuvre sur toutes les unités techniques du territoire (29 points d'autosurveillance).

B - Eléments financiers :

- le prix du service d'assainissement sur l'ensemble du territoire s'élève à 1,88 €/m³ HT pour une consommation moyenne de 120 m³/an par ménage en incluant les éventuelles parts fixes,

- l'endettement (12,86 millions d'Euros pour 117 944 habitants y compris les avances de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie) moyen sur le territoire est d'environ 109 €/habitant contre 112 €/habitant en 2012,

- le montant des travaux réalisés sur les 3 unités techniques est de 5,6 M€ soit un investissement moyen d'environ 47,4 €/habitant contre 26 €/habitant en 2012.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 19

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 12

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

8 – Assainissement

8.3 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement dans les communes de la CAD relevant de Noréade - Année 2013

La régie NOREADE qui est compétente pour 9 des 35 Communes de la C.A.D. en matière d'assainissement, a fait parvenir à la C.A.D. son rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité de ce service pour ces Communes : ANHIERS - AUBY - FAUMONT - FLINES-lez-RACHES - LALLAING -MARCQ-en-OSTREVENT - RACHES - RAIMBEAUCOURT et ROOST-WARENDIN.

Dans le cadre de cette présentation, les éléments principaux suivants sont à relever :

- le zonage assainissement collectif - non-collectif est fait pour 2 communes (RACHES depuis 2002 et FLINES LEZ RACHES depuis 2010) ; pour les 7 autres Communes le zonage est à l'état de projet, 3 % des logements sont en ANC (462)

- 4 stations d'épuration : La station de FLINES-lez-RACHES pour une capacité nominale 9 000 E/H, la station d'AUBY a une capacité nominale de 9 000 E/H, la station de MARQUETTE-en-OSTREVENT a une capacité nominale de 2 500 E/H. La lagune de LALLAING a une capacité de 13 500 E/H,

- les résultats d'autosurveillance des rejets des 4 stations d'épuration respectent les normes de rejet, elles ont traité 3 039 185 m³; toutefois des délestages existent sur le réseau public d'assainissement à l'amont des usines d'épuration, et notamment à l'amont de la station d'Auby, le rendement global pondéré des 4 unités de traitement est de 88,8 %.

- les usines d'épuration de MARQUETTE-en-OSTREVENT, FLINES-lez-RACHES et AUBY ont respectivement produit 24,85 tonnes, 45,16 tonnes et 41,15 tonnes de matières sèches. Quant à LALLAING, il s'agit d'une lagune au curage ponctuel,

- les sous-produits des usines d'épuration (graisses, sables et dégrillage) sont enfouis au CET de SAINT-AMAND-LES-EAUX, sauf les graisses issues de la station de MARQUETTE-en-OSTREVENT qui sont hydrolysées sur la station de BEAUVOIS. Pour LALLAING, les sables sont stockés sur site, les graisses sont assimilées par la station et les refus de dégrillage sont enfouis en CET 2 à LEWARDE,

- le taux de desserte en réseau est de 100 % pour l'ensemble des communes, sauf pour FAUMONT où le taux est compris entre 50 et 75 %,

- 244 km de réseaux publics d'assainissement (+0% par rapport à 2012) dont 159 km sont unitaires équipés de 123 déversoirs d'orages dont 9 autosurveillés pour une assiette de facturation de 1 276 835 m³ soit une hausse de 6,9 % par rapport à 2012 pour 14 156 abonnés,

- les tarifications des missions du SPANC sont les suivantes :

- 84,99 € H.T. pour le contrôle de conception (+ 1,5 % par rapport à 2012),
- 84,99 € H.T. pour le contrôle de l'exécution (+ 1,5 % par rapport à 2012),
- 60,00 € H.T. pour le contrôle du bon fonctionnement (- 14,3 % par rapport à 2012).

- le prix de la redevance d'assainissement en 2013 est de 1,88 €/m³ H.T soit une augmentation de 2,2 % pour une consommation moyenne de 120 m³/an par ménage. A ce prix payé par l'usager, s'ajoute la cotisation des Communes au titre des eaux pluviales qui est de 110 118 € en 2013 pour 36 545 habitants, soit 3 € H.T./habitant.

- L'endettement moyen de la régie est de 46,63 € par habitant (26,42 millions d'Euros pour 566 567 habitants),

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte du présent rapport,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 20

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 12

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

9 – Eau potable

9.1 – Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable – SIADO - Année 2013

La Communauté d'Agglomération du Douaisis assure la compétence Eau Potable depuis le 1^{er} janvier 2014, et prend ainsi la succession du SIADO.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable assuré par le SIADO sur ses 5 Unités Techniques (Courchelettes/Douai/Waziers – Flers en Escrebieux – Brebières - Dechy - Sin-le-Noble) en 2013 au titre de sa compétence eau potable, a été établi conformément aux dispositions prévues par le C.G.C.T. (articles L.2224-5 - D.2224-1 et suivants).

Ce rapport qui est destiné notamment à l'information des usagers du service rend compte du fonctionnement dudit service en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs.

Suivant les dispositions du C.G.C.T., ce rapport est à présenter à l'Assemblée de la C.A.D. pour avis (article L.2224-5) et à la C.C.S.P.L. constituée par la C.A.D. pour examen (article L.1413-1). Il sera par ailleurs notifié aux communes concernées aux fins de présentation devant les Conseils Municipaux (article D.2224-3 du C.G.C.T.) et de mise à disposition du public (article L.2224-5 du C.G.C.T.).

M. le Préfet du Nord sera également destinataire de ce rapport conformément aux dispositions de l'article D.2224-5 du C.G.C.T.

Les éléments essentiels du rapport (document joint) au niveau technique et financier sont commentés ci-après :

A - Eléments techniques :

Patrimoine

Les 5 unités techniques regroupent 7 communes soit une population de 85 687 habitants pour 30 324 abonnés (+0,7%),

Le réseau public d'eau potable se compose de 428 km de canalisation d'adduction et de distribution et de 178 km de canalisations de branchements,

Sur les 30 744 branchements d'eau que compte le SIADO, 19.6 % sont encore en plomb. 407 branchements plomb ont été remplacés en 2013. Il reste à renouveler sur le territoire du SIADO 6036 branchements plomb au 31/12/2013.

Depuis 2009, le SIADO a renouvelé sur son territoire 11 km de réseau d'eau potable, soit un taux moyen de renouvellement global de 0.51%. (le taux national moyen de renouvellement des réseaux est de 0,66%.)

Volumes prélevés et vendus

En 2013, 6 267 881m³ d'eau ont été prélevés dans la nappe de la Craie afin d'alimenter le territoire du SIADO, contre 6 850 783 m³ en 2012, soit une baisse de 8,5 %

En 2013, en raison de la présence d'ions perchlorates constatée dans les forages d'Esquerchin, la production a diminué de 308 283 m³. Cette baisse a été compensée par un achat d'eau en gros sur les captages de Férin (propriété d'Eaux du Nord), par le délégataire.

On constate une légère baisse de la consommation d'eau entre 2012 et 2013, qui passe de 3 851 404 m³ à 3 831 718 m³ soit une baisse de 0,5%.

Contrôle sanitaire

L'auto-contrôle du délégataire a révélé 2 non conformités microbiologiques sur l'ensemble des prélèvements. Après contre-analyses, les nouveaux prélèvements ont été déclarés conformes.

L'autocontrôle du délégataire a également révélé 1 non-conformité physico-chimique sur l'ensemble des prélèvements. Il s'agissait d'une teneur en plomb supérieure à la norme qui a été résolue lors d'un renouvellement du branchement.

Le contrôle réglementaire de l'ARS a révélé 6 non-conformités physico-chimiques sur l'ensemble des prélèvements. Il s'agissait de prélèvements effectués au Château d'eau Guynemer avec un dépassement de la limite de qualité sur la teneur en nitrate. Les non-conformités ont été levées grâce au mélange d'eau de différents forages effectué dans les cuves du château d'eau.

Performance du réseau

Les rendements des réseaux des différentes unités techniques s'établissent comme suit :

Courchelettes/Douai/Waziers	85.0 % en 2012	86.4 % en 2013
Flers-en-Escrebieux	72.0 % en 2012	87.0 % en 2013
Brebières	79.2 % en 2012	79.4 % en 2013
Dechy / Sin-le-Noble	81.7 % en 2012	73.5 % en 2013

Le rendement des réseaux s'est donc amélioré, sauf sur Dechy et Sin le Noble où il s'est dégradé.

En 2013, le nombre de fuites a diminué pour chacune des unités techniques, pour passer globalement de 309 à 195.

Le rendement du réseau est certes impacté par les fuites mais encore par les volumes d'eau utilisés par différents services (Villes, pompiers, ...), par les vols d'eau sur les ouvrages d'Incendie et par les volumes comptabilisés mais non facturés.

B - Eléments financiers :

Au 31 décembre 2013 le prix de la part de l'eau sur les communes de Brebières, Courchelettes, Douai, Flers-en-Escrebieux et Waziers, est identique. Dechy et Sin-le-Noble sont encore sur la voie de l'harmonisation.

Le prix du service d'eau potable s'établit comme suit pour une consommation moyenne de 120 m³/an par ménage en incluant les parts fixes :

Sur Courchelettes, Douai, Waziers, Flers-en-Escrebieux Brebières : 1,56 € HT / m³

Sur Dechy : 1,41 € HT / m³

Sur Sin-le-Noble: 1,72 € HT / m³

Au 31 décembre 2013, la dette s'élevait à **1 184 220 €**. Ainsi, sur la base des 85 687 habitants concernés, la dette par habitant s'élève à **13.82 €**.

Le SIADO a engagé en 2013 **804 000 € HT** au titre de la réhabilitation et de la rénovation de réseaux, et **400 000 € HT** au titre des travaux de renouvellement des branchements plomb

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de prendre acte du présent rapport et d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 21

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 12

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

9 – Eau potable

9.2 – Avenant n° 1 DSP AEP – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Commune de Fressain

Suite au transfert de la compétence eau potable à la Communauté au 1^{er} janvier 2014, celle-ci assure la continuité du contrat conclu entre la Commune de Fressain et la Société des Eaux de Douai (SED), et ayant pris effet au 1^{er} janvier 2009.

La Communauté a souhaité apporter, par avenant n°1 (projet joint), des modifications à ce contrat visant une harmonisation tarifaire pour les usagers de cette commune vis-à-vis des autres usagers communautaires.

En outre, la négociation a porté sur les améliorations contractuelles suivantes :

- la Communauté rachète la part non amortie du coût du renouvellement des branchements plomb réalisé en début de contrat et restant à amortir sur la durée résiduelle du contrat, soit un montant de 120 000 € HT,
- une clause nouvelle est introduite précisant que la Communauté se charge de l'achat d'eau en gros (via le captage d'Aubigny-au-Bac), eau qu'elle met à disposition gratuite de la SED pour l'alimentation de la Commune de Fressain,
- la SED, fermière, s'engage à améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux,
- les modalités de la loi Warsmann, relative aux exonérations sur fuites, sont prises en compte, en sus des dispositions communautaires existantes en la matière,
- le dispositif « chèque eau » est étendu au territoire de cette commune (200 € HT/an),
- la part fixe appliquée aux usagers, selon le diamètre du compteur est revue et harmonisée sur la base de ce qui existe sur les autres communes de la CAD,
- la part variable de la facture d'eau est revue à la baisse et passe, en valeur 2014, d'un montant de 1,3823 € HT/m³ à un montant de 0,9935 pour la part fermière,
- parallèlement et grâce à cette renégociation de contrat la CAD peut instaurer une part variable à son profit (inexistante à ce jour) d'un montant de 0,39 € HT/m³.

Ces modifications font ainsi passer le prix du m³ d'eau potable, HT, et sur une base d'une consommation de 120 m³/an par habitant de 1,6838 € HT à 1,55 € /m³ en valeur 2014, soit égal au tarif unifié des communes de Douai, Courchelettes, Flers-en-Escrebieux, Waziers et Sin-le-Noble.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter cet avenant n° 1 au contrat de la Délégation de service Public du 1^{er} janvier 2009 (document joint),
- de décider du rachat de la part non amortie du renouvellement des branchements plomb,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à intervenir à la signature de tous actes en découlant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 22

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 12

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

9 – Eau potable

9.3 – Avenant N° 5 DSP AEP DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Commune d'Aubigny au Bac

Suite au transfert de la compétence eau potable à la Communauté au 1^{er} janvier 2014, celle-ci assure la continuité du contrat conclu entre la Commune d'Aubigny-au-Bac et la Société des Eaux de Douai (SED) ayant pris effet au 1^{er} Janvier 1974, avenanté 4 fois et s'achevant fin 2018.

Ce contrat est frappé par les conséquences de l'Arrêt OLIVET qui prévoit que les délégations de service public de plus de 20 ans en Février 2015 n'existent plus, sauf à justifier des raisons à le faire perdurer, avec avis de la Direction des Finances Publiques. En sus des justifications attendues ci-dessus, la Communauté a souhaité apporter des modifications à ce contrat visant une harmonisation technique, prenant en compte la propriété du captage d'eau potable, utilisé pour l'alimentation de cette commune mais aussi de celle de Fressain.

Aussi, les négociations menées et concluant au projet d'avenant n° 5 (document joint), objet de la présente décision, ont porté sur les améliorations contractuelles suivantes :

- la Communauté rachète le captage d'eau potable et le terrain d'assiette pour un montant de 86 000 € HT payable en 2015,
- la SED, fermière, s'engage à améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux,
- les modalités de la loi WARSMANN, relative aux exonérations sur fuites sont prises en compte, en sus des dispositions communautaires existantes en la matière,
- le dispositif « chèque eau » est étendu au territoire de cette commune (300 € HT /an),
- la SED, fermière, s'engage à dépenser à minima 32 000 € HT sur la durée résiduelle du contrat en dépenses de renouvellement (hors compteur et hors captage),
- la part fixe appliquée aux usagers, selon le diamètre du compteur est revue et harmonisée sur la base de ce qui existe sur les autres communes de la CAD,
- la part variable de la facture d'eau est revue à la baisse et passe, en valeur 2014, d'un montant initial de 1,5157 € HT le m³ à 1,5127 € HT le m³.

Compte tenu d'une part collectivité inchangée (0,11 € HT/m³), ces modifications font ainsi passer le prix du m³ d'eau potable HT et sur une base d'une consommation de 120 m³/an/habitant, en valeur 2014 de 1,9337 € HT à 1,7894 € HT, soit un gain de 14,43 centimes d'euro HT le m³ (7,5 %), rapprochant ainsi le prix de l'eau sur cette commune du tarif unifié des autres communes CAD, de 1,55 € HT/ le m³ (valeur 2014)

Sous réserve de l'avis favorable des services de la Direction des Finances Publiques, je vous propose, après avis favorable du bureau communautaire :

- d'adopter cet avenant n° 5 au contrat de délégation de service public de la Commune d'Aubigny-au-Bac (document joint),
- de décider du rachat du captage d'eau potable et de son terrain d'assiette,
- de solliciter des services de l'ARS et de la DDTM un transfert des autorisations administratives liées à ce captage, de la Société des Eaux de Douai à la Communauté,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à intervenir à la signature de tous actes en découlant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 23

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 44. Pouvoirs : 12

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Thérèse PARISSEAU, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

9 – Eau potable

9.4 – Convention pour la fourniture d'eau en gros à la commune de Fressain à partir du captage d'Aubigny au Bac – Avenant n°1 CAD/SED

Par convention rendue exécutoire le 24 Mai 2007, les Communes de Fressain et d'Aubigny-au-Bac, avec la Société des Eaux de Douai fixaient les conditions de vente en gros de l'eau nécessaire à l'alimentation en eau de la commune de Fressain.

Suite au transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération du Douaisis au 1^{er} Janvier 2014 et compte tenu des avenant n° 1 et avenant n° 5 relatifs aux contrats de délégation de service public des communes de Fressain et d'Aubigny-au-Bac, respectivement, il s'avère nécessaire de modifier cette convention, par avenant n°1 (document joint).

Ces modifications portent sur :

- le transfert de compétence assurée désormais par la Communauté,
- la propriété du captage, racheté par la Communauté à la Société des Eaux de Douai,
- l'achat, par la Communauté d'Agglomération du Douaisis, de l'eau en gros nécessaire à l'alimentation de la Commune de Fressain et mise à disposition gracieuse au délégataire de la délégation de service publique sur cette commune.

L'eau est payée au tarif de base de 0,13 € HT le m³, base au 1^{er} juillet 2006.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter cet avenant n° 1 à la convention d'achat d'eau en gros depuis le captage d'Aubigny,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à intervenir à la signature de cet avenant et de tous les actes s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 24

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 13

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Jackie AVENEL).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

10 – Electrification

10.1 - Raccordement au réseau basse tension – Remboursement de participation à Monsieur A. CASSEZ à Roucourt

En 2008, M. CASSEZ fait l'acquisition d'un terrain à bâtir rue Marcel Leriche sur la commune de Roucourt. Ce terrain était le deuxième d'un lot en comprenant trois, tous vendus séparément et placés en Zone U du PLU de la commune.

Les propriétaires des trois terrains en question étaient les suivants M. et Mme Montassine (terrain n°1), M. et Mme Cassez (terrain n°2) et M. et Mme Sarrazin (terrain n°3).

Fin 2008, a débuté la construction de la maison de M. CASSEZ et un peu avant la fin des travaux de construction, ce dernier a sollicité l'extension des réseaux nécessaires à la desserte de l'habitation, notamment le SIRA pour la partie électrification.

Une étude d'électrification rurale a été menée en Avril 2009. A son terme le SIRA a prescrit une participation financière à la charge de chacun des trois riverains de 2081,68 euros.

M. CASSEZ a payé cette somme en 4 versement mensuels de janvier à avril 2014.

M. Sarrazin, son voisin, ayant lui aussi réglé la dite participation, a engagé une action en répétition de cette somme auprès du Tribunal Administratif de Lille, lequel a rendu son Jugement le 31 Janvier 2013 et condamné le SIRA à reverser à la partie adverse la somme de 2.081,68 euros.

Le Tribunal Administratif a considéré :

1°) - Qu'une participation au financement des réseaux ne peut légalement être mise à la charge du pétitionnaire que par l'autorisation de construire. En conséquence, le SIRA ne pouvait l'assujettir au paiement de cette participation.

2°) - Que le Comité Syndical du SIRA n'a pas adopté de délibération tendant à l'institution d'une participation pour réseaux telle que prévue par le Code de l'Urbanisme, qu'il en résulte que la participation obtenue des plaignants doit être considérée sans cause au sens du code précité. »

Considérant que M. Cassez se trouve dans une situation identique à celle de M. Sarrazin et que l'action en répétition d'une participation d'urbanisme se prescrit par 5 ans à compter du paiement de cette dernière, la CAD et M. CASSEZ ont convenu de régler la présente situation en signant un protocole d'accord transactionnel relevant des articles 2044 et suivants du code civil par lequel :

→ La CAD s'oblige à rembourser à M. Cassez la somme de 2081, 69 euros ; somme payable en une fois dès la signature du protocole.

→ En contrepartie du parfait paiement de cette somme par la CAD, M. Cassez :
- renonce irrévocablement à toute instance ou action passée, présente ou future à raison de la cause ou de l'objet du présent protocole,
- s'interdit et renonce à effectuer quelque réclamation ou demande d'indemnisation que ce soit à la CAD, du chef de la cause ou de l'objet des présentes, y compris au titre de tout autre frais dont il aura irrévocablement fait son affaire personnelle.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter le protocole d'accord transactionnel CAD/ M. Cassez présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer ce protocole et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 25

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 13

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Jackie AVENEL).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

10 – Electrification

10.2 - Utilisation de la redevance R2 du traité de concession ERDF

La répartition communale 2014 de l'enveloppe est la suivante :

CLE DE REPARTITION PAR COMMUNE ANNEE 2014 EN FONCTION DE LA R2
COLLECTEE SUR FACTURES 2012

COMMUNES	Montant total travaux	Travaux éligibles	%travaux	Subvention attribuée
Arleux	40 535,61	40 535,61	2,21%	3 434,28
Auby	57 862,07	48 881,01	2,67%	4 141,32
Cuincy	21 198,23	17 365,69	0,95%	1 471,27
Dechy	76 816,78	50 770,34	2,77%	4 301,39
Douai	552 526,71	484 804,71	26,46%	41 073,90
Flines Lez Râches	68 576,08	68 576,08	3,74%	5 809,94
Râches	3 108,72	443,72	0,02%	37,59
Roost Warendin	115 679,69	51 045,88	2,79%	4 324,74
CAD	1 203 761,39	1 069 544,57	58,38%	90 614,56

TOTAL 2 140 065,28 1 831 967,61 100,00% **155 209,00**

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la répartition de l'enveloppe R2 2014,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 26

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 13

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jackie AVENEL).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

10 – Electrification

10.3 - Utilisation de la redevance Article 8 du traité de concession ERDF

La répartition communale 2014 de la participation financière est la suivante :

Répartition Article 8

Commune		Coût travaux HT	Subvention art 8
Divers CAD	Divers travaux	328 877,36	140 000,00
Lauwin-Planque	Rue Jean Jaurès	150 000,00	60 000,00
	Total	478 877,36	200 000,00

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la répartition de la participation Article 8 2014,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 27

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 13

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Jackie AVENEL).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

11 – Développement durable

11.1 – Déploiement d'une Infrastructure de Recharge de bornes pour Véhicules Electriques (IRVE) - Plan prévisionnel de déploiement 2015-2016-2017 de la CAD

Dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de gaz à effet de serre, l'Etat a inscrit comme prioritaire le développement des véhicules électriques et a élaboré un Plan national pour faire circuler deux millions de voitures électriques (VE) et hybrides rechargeables (VHR) d'ici 2020.

Il a ainsi été confié la compétence du déploiement des infrastructures publiques de recharge au profit des communes qui peuvent la transférer aux intercommunalités.

En juillet 2014 l'ADEME a ainsi développé un dispositif d'aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir (AMI). C'est ainsi que la Région Nord Pas de Calais s'est engagée à déposer un dossier de candidature au niveau national pour faire bénéficier les territoires de ces financements.

Dans ce cadre la Région a lancé une stratégie régionale de développement du véhicule électrique qui comprend :

- Une Charte Régionale de l'Electromobilité,
- Un Plan Régional de Développement de la Mobilité Electrique (PRDME) qui identifie les zones de développement pour faciliter les usages de la mobilité électrique,
- Une aide complémentaire aux initiatives locales de mobilité électrique via l'appel à projet régional de déploiement de bornes de recharge sur le domaine public et du développement de la mobilité électrique.

Ce dispositif permet ainsi aux territoires candidats de bénéficier d'un complément d'aide aux subventions octroyées par l'Etat.

Les infrastructures de recharge pourront donc être financées jusqu'à 80% en combinant les aides de l'Etat et de la Région.

Le SM SCOT du Grand Douaisis et les intercommunalités du territoire ont souhaité s'inscrire dans cet appel à projet régional à travers une stratégie d'électromobilité du Grand Douaisis qui repose sur :

- Le déploiement d'infrastructures publiques,
- La promotion du véhicule électrique,
- La mise en place de services de mobilité.

Le SM SCOT du Grand Douaisis a été missionné pour animer la stratégie territoriale d'électromobilité, en coordonnant les projets afin d'assurer la cohérence avec les différentes stratégies (mobilité, habitat, urbanisme, plan climat, etc.) auprès de la Région et de l'Etat

Par délibération en date du 26 Septembre 2014, le Conseil communautaire a décidé d'intégrer la démarche de la stratégie d'électromobilité sur le territoire du Grand Douaisis, d'adhérer à la charte régionale d'électromobilité et de prendre la compétence « création, entretien et exploitation d'un réseau d'infrastructure pour les véhicules électriques et hybrides ».

Le déploiement des bornes de recharge sur espace public et les demandes de subventions seront ainsi portées par les intercommunalités.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis s'engage ainsi à développer, dans le respect du Référentiel Technique Régional des bornes et des règles de l'AMI, un plan de déploiement d'infrastructures de charge cohérent d'ici le 31 décembre 2017 avec :

- l'implantation de 49 bornes de charge normale à accélérée (3 à 22 kVa) pour un coût total de **588 K€ HT**.
- l'implantation d'une borne de charge rapide dans le cadre du corridor électrique régional et en complément du déploiement de bornes de charge normales pour un coût total de **40 K€ HT**. Ces bornes permettent à tout véhicule électrique de se déplacer sur l'ensemble du territoire régional et de couvrir des distances supérieures à l'autonomie du véhicule.

La répartition qui est envisagée du déploiement des bornes sur les années 2015, 2016 et 2017 est résumée dans le tableau ci-dessous :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	TOTAL
Bornes rapides (43KVA)	1	0	0	1
Bornes accélérées (3-22 KVA)	9	20	20	49
TOTAL	10	20	20	50

Conformément aux règles de soutien de l'ADEME, la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'engage à s'assurer de la gratuité du stationnement pour une durée minimale de deux ans pour les véhicules rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement avec ou sans infrastructure de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité.

Les emplacements de ces bornes seront définis ultérieurement

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le plan de déploiement des infrastructures de charge,
- de déposer un dossier de demande de financement dans le cadre de l'appel à projet régional,
- d'autoriser le président, ou son représentant délégué, à signer les conventions de financement et pièces administratives et financières et tout document permettant la mise en œuvre de ce plan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
 Pour Extrait Certifié Conforme
 Pour le Président
 Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 28

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 13

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Thérèse PARISSEAU (pouvoir à M. Jackie AVENEL).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

12 – Archéologie préventive

12.1 – Adhésion au réseau documentaire sur l'Archéologie et les Sciences de l'Antiquité FRANTIQ – Renouvellement de la convention de partenariat CAD/CNRS pour une période de 4 ans (2014 à 2017)

Dans le cadre du « Pôle d'Excellence en Archéologie », il était préconisé de mettre en réseau nos ressources et d'intégrer des réseaux existants.

A cet effet, la CAD a adhéré à un réseau documentaire dénommé FRANTIQ : Fédération et Ressources sur l'Antiquité (réseau fédérant les bibliothèques des laboratoires du CNRS) en application de la délibération du Conseil communautaire du 17/12/2010. Cette adhésion nous a permis d'avoir accès aux bibliothèques du CNRS réparties sur toute la France, de savoir où un ouvrage est disponible et de mettre en retour notre catalogue sur le réseau à disposition des collègues chercheurs (sans devoir prêter l'ouvrage).

Dans le cadre de cette adhésion et conformément aux dispositions de la délibération susvisée, une convention de partenariat a été passée entre la CAD et le CNRS, agissant au nom et pour le compte du réseau FRANTIQ, pour définir les termes de l'échange de données scientifiques et documentaires entre FRANTIQ et la CAD au niveau du réseau.

Suivant les dispositions de cette convention, la CAD a versé une somme forfaitaire de 4 500 euros HT (55 382 euros TTC) au titre de la participation à la maintenance et à l'évolution des produits pour trois ans (somme versée à raison de 1500 euros HT/an en 2011 – 2012 – 2013).

La présente convention qui a été conclue pour une durée de 36 mois à compter du 01/01/2011, est renouvelable à la fin de cette période par voie d'avenant pour 4 ans (article 7 de la convention).

Compte tenu de l'intérêt de la poursuite du partenariat entre les parties, il est proposé de renouveler la présente convention par avenant n°1 ; les dispositions de cet avenant sont les suivantes :

- la convention est renouvelée pour une période de 4 ans à compter du 01/01/2014 et pourra être renouvelée à la fin de cette période par voie d'avenant,
- en ce qui concerne les modalités de financement par la CAD, cette dernière versera au CNRS, au titre de la participation à la maintenance et à l'évolution des produits pour quatre ans, une somme forfaitaire de 6 000 euros HT (7 200 euros TTC – en cas de modification du taux de TVA, il sera appliqué le taux de TVA en vigueur au moment de la facturation) ; cette somme sera versée à raison de 1500 euros HT/an en 2014 à la signature de la convention – au 01/01/2015 - au 01/01/2016 – au 01/01/2017,
- les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant restent en vigueur.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'adopter l'avenant n°1 à la convention de partenariat CAD/CNRS présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer cet avenant et tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 29

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 13

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jackie AVENEL).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

13 – Habitat

13.1 – Plan « 100 000 logements » - Convention de partenariat Région/CAD – Avenant de prolongation (années 2015 et 2016)

Par délibération en date du 28 juin 2013, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention entre la CAD et la Région Nord Pas de Calais au titre du plan « 100 000 logements ». Cette convention a été signée pour une durée de 18 mois de septembre 2013 à décembre 2014.

Dans le cadre de cette convention, sont définis les principes d'interventions partenariales avec la Région au titre de la réhabilitation énergétique et environnementale des logements anciens en Nord – Pas de Calais. Il est également prévu le déploiement de la démarche d'appui-conseil des Audits Environnementaux et Energétiques (AEE) dans le cadre de dispositifs d'incitation à la réhabilitation énergétique du parc ancien dégradé et de la mobilisation d'aides incitatives régionales en faveur des travaux de réhabilitation énergétique des particuliers.

Ainsi, pour la CAD, une enveloppe globale de 1 247 200 € destinée à financer le déploiement d'aides incitatives aux travaux de réhabilitation environnementale et énergétique a été allouée pour les propriétaires occupants et bailleurs. Par ailleurs, la région a également accordé à la CAD, le financement, de 315 audits environnementaux et énergétiques (AEE) à réaliser dans le cadre de nos dispositifs opérationnels - *programme d'intérêt général Habiter Mieux (PIG HM) et opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)* - pour une subvention maximale de 90 111€.

Afin de poursuivre la dynamique entreprise, les actions mises en œuvre, et de consommer les dotations budgétaires mises à disposition par la Région, il est proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 2016 la convention cadre ainsi que les conventions administratives et opérationnelles passées en application de celle-ci.

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser, ou mon délégué, à signer l'avenant à la convention CAD/Région – Plan « 100 000 logements »,
- de m'autoriser, ou mon représentant délégué, à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 30

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 13

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jackie AVENEL).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

15 – Questions diverses

15.1 – Convention de moyens CAD/SISID

Le SISID et la CAD sont liés dans la gestion de leurs compétences par une mise à disposition de personnel et par une communauté de moyens matériels, puisque les locaux de la CAD abritent les activités du SISID.

Dès lors, il est nécessaire d'établir une convention qui définit les conditions dans lesquelles la CAD peut mettre à disposition du SISID ses moyens matériels.

Les dispositions de cette convention sont les suivantes :

→ Objet

Par convention spécifique, la CAD et le SISID ont convenu des conditions de mise à disposition de personnel. Par la présente convention, les parties conviennent de la mise à disposition par la CAD au profit du SISID de moyens matériels pour le fonctionnement de ses activités.

→ Engagements

La Communauté d'Agglomération du Douaisis :

- Autorise le SISID à établir son siège à l'Hôtel communautaire, 746 rue Jean Perrin à Douai-Dorignies
- Met à disposition du SISID, à titre gracieux, un bureau meublé de 9m² environ :
- Prend en charge les dépenses nécessaires au fonctionnement du SISID : fournitures de bureau, télécommunications, affranchissement, impression, informatique, etc.

→ Durée

La durée de la présente convention suit celle relative à la mise à disposition du personnel entre les deux établissements publics, soit 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2014. Elle peut être modifiée par avenant entre les parties.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'adopter la convention de moyens CAD/SISID présentée ci-dessus,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à signer cette convention et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 31

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 13

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jackie AVENEL).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

15 – Questions diverses

15.2 – Convention cadre entre la CAD et l'EPF – Avenant n°10 portant prolongation de la convention jusqu'au 31/07/2015

L'EPF et la CAD ont signé le 30 novembre 2007 une convention cadre pour la mise en œuvre de l'intervention de l'EPF sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis au titre du Programme Pluriannuel d'Intervention 2007-2013 qui prend fin le 31 décembre 2014.

Le Conseil d'Administration de l'EPF ayant approuvé, lors de sa séance du 20 novembre 2014, le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019, l'EPF et la CAD décident de renouveler la convention-cadre au cours du 1^{er} semestre 2015 afin de poursuivre le partenariat dans ce nouveau PPI et d'assurer la continuité du lien juridique des conventions opérationnelles en vigueur.

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire l'avenant n°10 nécessaire à la prolongation de la convention-cadre,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

19/12/2014 - 32

Date de la convocation : 12 Décembre 2014. Nombre de membres en exercice : 60. Quorum : 31. Présents : 43. Pouvoirs : 13

Le vendredi 19 Décembre 2014 à 18 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Douaisis s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Patrick MASCLET, M. Alain BOULANGER, M. Freddy KACZMAREK, Mme Marie-Pascale SALVINO, M. Gilles POULAIN, M. Christian COURTECUISSÉ, M. Jean-Claude DHALLUIN, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, Mme Annick LOUVION, M. Daniel SELLIER, M. Jackie AVENEL, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Luc DEVRESSE, Mme Nadia BONY, Mme Françoise PROUVOST, M. Franz QUATREBOEUF, M. Guy CANNIE, M. Alfred BOULAIN, M. René LEDIEU, M. Lionel BLASSEL, M. Michel FACOMPTE, Mme Monique PARENT, M. Jean-Jacques PEYRAUD, M. Jean-Michel MIROIR, M. Didier TASSEL, M. Francis FUSTIN, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Martial VANDEWOESTYNE, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS-VOTTIER, M. Thierry PREIN, M. Christophe DUMONT, M. Alain MENSION, Mme Karine SKOTAREK, M. Pascal GEORGE, M. Henri JARUGA, Mme Fatima LESPAGNOL, M. Patrick MERCIER, M. Dominique RICHARD, Mme Claudine PARNETZKI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Christian DORDAIN (pouvoir à M. Patrick MASCLET), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Annick LOUVION), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir à M. Daniel SELLIER), Mme Brigitte BONNAFFE-LERICHE (pouvoir à M. Freddy KACZMAREK), M. Alain WALLART (pouvoir à M. Lionel BLASSEL), Mme Reine DEFRANCE (pouvoir à M. Jean-Jacques PEYRAUD), Mme Annie GOUPIL (pouvoir à M. Jean-Michel MIROIR), Mme Nacéra SOLTANI (pouvoir à M. Jean-Paul FONTAINE), M. Alain SEGOND (pouvoir à M. Jean-Luc HALLE), Mme Cosette MARQUETTE (pouvoir à M. Jean-Claude DHALLUIN), M. Christian ENTEM (pouvoir à M. Gilles POULAIN), Mme Johanne MASCLET (pouvoir à M. Christophe DUMONT), Mme Thérèse PARISSEAUX (pouvoir à M. Jackie AVENEL).

EXCUSÉS :

Mme Nadine MORTELETTE, Mme Maryline LUCAS, M. Romuald SAENEN, M. Lionel COURDAVAULT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Luc BERNARD, Directeur de l'Archéologie Préventive, M. François LAURENT, Directeur de l'Administration Générale, M. Jean-Jacques HERIN, Directeur du pôle Aménagement, Réseaux et Environnement, M. Frédéric FUND, Directeur Eau potable, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Claire GOLSE, Directrice du pôle Cohésion Sociale-Habitat, Mme Marie-Martine POIROT, Directrice du pôle Développement Territorial, M. Yves DELPLANQUE, Directeur du pôle Développement Economique, M. Chéhib BEN SMIDA, Directeur du Développement Durable, M. Pascal DHAUSSY, pour le service Technologies Information Communication.

15 – Questions diverses

15.3 – Régie Gayant Expo – Contrat de parrainage avec la CAD – Mise en place d'une enseigne éclairée au nom de la CAD sur le bâtiment

La CAD dispose de l'opportunité de soutenir l'activité de la Régie Gayant Expo au travers d'un contrat de parrainage.

Au terme d'un tel accord, la CAD attribuerait à la Régie une subvention de 100 000 euros pendant 5 années successives, dès la mise en place de l'enseigne.

En contrepartie la Régie s'engagerait sur la même période à associer son nom (« naming ») à celui de la CAD, notamment par la mise en place sur le bâtiment d'une enseigne lumineuse au nom de la CAD, et dans des proportions comparables à celles faisant aujourd'hui figurer le nom de Gayant Expo.

Cet affichage sur la façade d'un équipement fréquenté chaque année par des dizaines de milliers de visiteurs participera à renforcer la notoriété de la Communauté d'agglomération en l'associant à des manifestations d'intérêt régional et national

Je vous propose, après avis favorable du bureau :

- d'approuver la conclusion d'un tel contrat de parrainage,
- de m'autoriser ou mon représentant délégué à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

Messieurs Francis FUSTIN, Alfred BOULAIN, Jean-Paul FONTAINE, Dominique RICHARD, Didier TASSEL, Pascal GEORGE, Jean-Luc DEVRESSE et Mesdames Marylise FENAIN, Nicole DESCAMPS-VOTTIER, Caroline SANCHEZ, Fatima LESPAGNOL et Marie-Pascale SALVINO ne participent ni au débat ni au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

(Suivent les signatures)
Pour Extrait Certifié Conforme
Pour le Président
Le vice-Président délégué

Dominique RICHARD